



## ARRETE DU MAIRE N°VOI-23-2025

### **Portant réglementation de la circulation et du stationnement entre les numéros 32 et 38 route de Dressais-Villebommiers à Ardenes**

-----

Le Maire d'Ardenes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 511-19 et suivants,

Vu le courrier de saisine du Tribunal Administratif de Limoges du 26/03/2025,

Vu l'ordonnance n°2500662 en date du 31 mars 2025 rendue par le tribunal administratif de Limoges, à la requête de la commune d'Ardenes, et désignant Monsieur DUTHEIL Benoît, expert conseil en bâtiment, chargé d'évaluer si l'immeuble situé au 34 route de Dressais-Villebommiers à Ardenes, parcelle cadastrée section E n°395, présente un danger grave et imminent pour la sécurité publique,

Vu la visite de l'expert sur les lieux, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, en compagnie de Monsieur DESMORTREUX Cédric, responsable des services techniques communaux,

Considérant qu'en raison de la gravité de la situation et de la persistance des désordres, il convient de sécuriser la zone en question afin de sauvegarder la sécurité publique,

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 2 avril 2025 et jusqu'à nouvel ordre, entre les numéros 32 et 38 route de Dressais-Villebommiers à Ardenes :

- la chaussée sera rétrécie,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h,
- le dépassement sera interdit,
- le stationnement sera interdit.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par la Commune d'Ardenes.

Article 3 : La brigade de gendarmerie d'Ardenes et la Commune d'Ardenes effectuant les travaux sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur les lieux.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardenes,
- Le SAMU,
- Le SDIS,
- L'UT de Vatan,
- Châteauroux Métropole,
- Le responsable des services techniques communaux,

Fait à Ardenes, le 1 avril 2025

Le Maire,

Gilles CARANTON

